

RAPPORT DE GESTION ANNUEL- 2021

ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE

OPCVM RELEVANT DE LA DIRECTIVE 2009/65/CE

L'année 2021 peut-être rebaptisée comme l'an II de la pandémie de la Covid-19. La grande différence avec la période précédente est l'arrivée de vaccins efficaces qui ont été déployés très tôt aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Israël, alors que les doses ont cruellement manqué au cours du premier trimestre dans l'Union européenne et ont été quasi inexistantes dans les pays pauvres et émergents. Ce retard dans la campagne vaccinale a contraint les États concernés à adopter des mesures sanitaires jusqu'au printemps, pour les lever progressivement par la suite, en fonction de la régression de l'épidémie. Cela explique, tout d'abord, les révisions à la baisse des prévisions de la croissance du PIB dans la zone euro pour 2021 jusqu'à fin avril à 4% contre 4,30% initialement, et ensuite la constante révision à la hausse de celles-ci pour atteindre 5,10% en fin d'année.

L'émergence de deux nouveaux variants en cours d'année (Alpha britannique et Delta indien) ont modifié la trajectoire de cette reprise, sans toutefois l'incurver. En revanche, les investisseurs ont dû faire face à de nombreux défis, notamment ceux qui ont concerné toute la chaîne d'approvisionnement mondiale avec des pénuries de composants et de moyens humains. Ce déficit de l'offre par rapport à une demande de plus en plus forte, a contribué à rendre le rebond d'une inflation pas aussi transitoire que le prétendaient les banques centrales. La hausse des prix a ainsi atteint en fin d'année 7% aux États-Unis et 5% en zone euro.

Dans ce cet environnement si particulier, le secteur de la santé a démontré sa capacité à répondre rapidement et efficacement à une crise épidémique inédite depuis un siècle, en proposant toute une gamme de produits de plus en plus variés et adaptés. Il a également bénéficié des plans de réinvestissement dans le médical, après plus d'une décennie de réductions des coûts. Ce bilan positif est néanmoins atténué par le fait que, même dans ce contexte porteur, certaines sociétés dans le domaine des vaccins et du diagnostic ont été impactées positivement par la pandémie, alors que d'autres ont été pénalisées, notamment chez les fournisseurs d'équipements et de fournitures dans les hôpitaux, dont une partie des opérations, dite non-essentiels, ont été constamment déprogrammées. Le bilan de 2021 reste nettement positif, avec une dynamique jamais vue depuis 2019, après une année 2020 légèrement positive dans un contexte où les indices boursiers avaient plongé et fini l'année nettement en territoire négatif.

PERFORMANCES

Politique de gestion

Conformément à notre philosophie, le portefeuille est resté pleinement investi avec un investissement actions en moyenne au-dessus de 90% au cours de l'année 2021 et largement diversifié en nombre de titres avec 60 émetteurs au 31/12/2021. Le poids des dix premières lignes représente, à cette date, 35,2% de l'actif du fonds ; un niveau inférieur à celui de son indice de référence – le MSCI World Healthcare Net Total Return – (37,4%).

La première zone géographique d'intervention est l'Amérique du Nord (États-Unis d'Amérique et Canada) avec une exposition au-dessus de 64% à fin 2021.

Sur l'exercice clôt au 31 décembre 2021, ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE affiche une performance (hors droits d'entrée) positive sur 2021 de 22,98% pour la part A et de 16,45% pour la part B (couverte en €). La hausse du dollar au deuxième semestre explique la meilleure performance de la part A sur la part B. L'indice MSCI World Healthcare Net Total Return affiche une hausse de 28,63% en euro et de 19,80% en dollar. Cette surperformance du benchmark s'explique par une pondération plus importante de valeurs de croissance avec des multiples élevés, que nous avons volontairement évitées, car vulnérables dans un scénario de hausse des taux longs.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les principaux contributeurs positifs sur 2021 ont été :

Sociétés	Contributions	Poids au 31/12/2021
UNITEDHEALTH GROUP INC	1,70%	4,67%
PFIZER INC	1,71%	4,12%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	1,01%	3,33%
INTUITIVE SURGICAL INC	1,06%	1,67%
NOVO NORDISK A/S-B	1,09%	2,04%
SIEMENS HEALTHINEERS AG	1,04%	1,77%
DANAHER CORP	0,83%	2,43%

Sans surprise, les plus gros succès de l'année ont concerné des sociétés favorisées par la pandémie de la Covid-19 aussi bien dans les vaccins (Pfizer, Moderna, BioNtech, Novavax et Valneva) dont la contribution à la performance du fonds pour ces 5 titres totalise 3,65%, que dans les équipements et les diagnostics (Thermo Fisher, Siemens Healthineers, Danaher, Abbott Laboratories et Qiagen) dont la contribution à la performance du fonds pour ces 5 titres totalise 3,77%. La palme revient à UnitedHealth Group, qui a bénéficié d'une revalorisation importante grâce à deux effets positifs : la hausse du nombre de bénéficiaires d'assurance-maladie aux États-Unis et à une meilleure maîtrise des coûts, liée une plus grande digitalisation. Il ne faut pas oublier Intuitive Surgical, qui profite d'un rebond durable de l'activité dans les robots chirurgicaux, et Novo Nordisk, portés par ses nouveaux produits anti-diabétiques et contre l'obésité.

Les principaux contributeurs négatifs sur 2021 ont été :

Sociétés	Contributions	Poids au 31/12/2021
GRIFOLS SA	-0,57%	1,57%
TELADOC HEALTH INC	-0,51%	0,62%
MORPHOSYS AG	-0,40%	0,00%
JAZZ PHARMACEUTICALS PLC	-0,36%	1,29%
ZIMMER BIOMET HOLDINGS INC	-0,29%	1,21%
KONINKLIJKE PHILIPS NV	-0,24%	0,98%
FRESENIUS MEDICAL CARE AG &	-0,16%	0,00%

Malheureusement, le Fonds a également connu des déceptions, mais peu nombreuses en relatif aux succès rencontrés cette année. Le prolongement de la pandémie de la Covid-19 a provoqué un manque de collecte de plasma chez Grifols, une surmortalité parmi les dialysés chez Fresenius Medical Care et le report des opérations chirurgicales dans les hôpitaux pour Zimmer Biomet Holdings. Koninklijke Philips a dû faire face à un problème de défaillance dans ses filtres des respirateurs médicaux. Morphosys et Jazz Pharmaceuticals ont connu un début de commercialisation plus difficile de nouveaux produits biologiques.

La crise liée à l'épidémie de Covid-19 n'a pas entraîné de changements en matière d'évaluation des titres en portefeuille, ni de liquidité.

Mouvements

Le Fonds a apporté ses titres à deux OPA finalisées : celle d'Alexion Pharmaceuticals par Astrazeneca et celle d'Acceleron Pharmaceuticals par Merck. La gestion a pu prendre des profits en cours d'année sur des investissements initiés soit en 2020 ou au début de l'année 2021. Cela a concerné notamment Novavax et Valneva dans les vaccins, Lab Corp dans les diagnostics, Dexcom dans les pompes à insuline ultra-miniaturisées, Argenx dans la biotechnologie et EssilorLuxottica dans l'optique. Nous avons renforcé ou entré dans le portefeuille des valeurs dites « value », dont Galapagos qui a une valeur d'entreprise négative, Zimmer Biomet Holding et Synlab. Nous sommes sortis de titres dont les perspectives à court terme nous semblaient compromises, à savoir Morphosys et Fresenius Medical Care.

La déferlante Omicron fait exploser les compteurs en matière de contaminations quotidiennes. Toutefois, cette vague sature moins les services de réanimation, car cette variante est moins dommageable pour les poumons et les séjours hospitaliers sont plus courts et mieux pris en charge. Néanmoins, la conséquence à court terme est un report de nombreuses interventions chirurgicales, qui pèse chez tous les fournisseurs d'équipements médicaux. Cela explique notre prudence sur ce segment en ce début d'année et qui devrait s'inverser à partir du deuxième trimestre. Au-delà de cette problématique, les fondamentaux pour l'ensemble du secteur demeurent, selon nous, extrêmement favorables avec des investissements en R&D qui continuent de croître, un nombre de nouveaux essais cliniques dans le monde à un record historique et un *pipeline* de nouveaux médicaments approuvés – ou en passe de l'être – qui devrait rester très important, susceptible d'alimenter la croissance future du chiffre d'affaires. Le seul bémol à intégrer dans notre gestion cette année sera le futur durcissement monétaire de la Fed. Nous l'avons déjà intégré dans notre gestion en réduisant tant que possible les valeurs de croissance dont la valorisation est très élevée et les valeurs en phase de recherche cliniques, consommant du cash,

Politique de vote

En ce qui concerne le suivi de la gouvernance des sociétés du portefeuille, nous avons respecté la politique de vote de la société de gestion qui concerne les lignes supérieures à 4% de l'actif net de Arc Actions Santé Innovante (parts A et part B cumulées). Le 2^{ème} critère déterminant portant sur le seuil de 1% du capital d'une société pour l'ensemble des titres détenus par la Financière de l'Arc n'a pas été atteint sur toutes les valeurs du FCP. La nouvelle stratégie du fonds, depuis début 2020, avec un portefeuille moins concentré a mécaniquement réduit théoriquement le nombre de titres concernés par notre politique de vote. Nous avons voté néanmoins sur plusieurs titres ne remplissant pas les critères, mais figurant également dans d'autres portefeuilles gérés par la Financière de l'Arc. Au total, nous avons exercé nos droits par correspondance sur 8 sociétés (Medtronic, EssilorLuxottica, Johnson&Johnson, Astrazeneca, Alexion Pharmaceuticals, Novartis et Sanofi) contre 4 l'année dernière. Pour les titres français, nous suivons les recommandations de l'AFG et appliquons les mêmes principes pour ceux d'autres nationalités.

Achévé de rédiger le 02/02/2022.

Pour l'attribution de performance : les calculs produits ne font pas l'objet d'un contrôle indépendant et sont fournis à titre purement indicatif.

[Informations relatives aux opérations de financement sur titre – Règlementation SFTR \(« Securities Financing Transaction Regulation »\)](#)

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat/revente ou de vente/achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

[Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille](#)

Le Fonds applique une stratégie de gestion active et n'a pas recours aux techniques de gestion efficace du portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE. De plus, au cours de cet exercice, seuls les produits dérivés simples

(futures & options) ont été utilisés, avec comme contreparties GFI Derivatives. Le ratio d'engagement au 31 décembre 2021 s'élevait à 0%, soit 0 K€.

Règlements SFDR & Taxonomie

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, qui est un indicateur de marché. Néanmoins, il se voit appliquer dans ses investissements :

- La politique d'exclusion, sectorielle (activités ayant un côté nocif pour l'environnement et/ou pour la société) et normative (entreprises qui ne se conforment pas à des normes internationales fondamentales, i.e. les dix principes du Pacte mondial de l'ONU et les huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ; ainsi que
- La politique d'engagement actionnarial.

Ces deux documents de la FINANCIERE DE L'ARC sont disponibles sur son site internet.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Financement de la recherche

L'entrée en vigueur de la directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIF 2 ») a imposé un certain nombre de nouvelles obligations, notamment en matière de financement de la recherche financière.

Jusque-là, le coût de l'analyse financière était payé par l'exécution, ex-post. Depuis le 3 janvier 2018, il est pris en charge à la FINANCIERE DE L'ARC via un compte de recherche, qui est alimenté par des contrats de commission de courtage partagée, dans le cadre d'un budget défini ex-ante. Le budget de recherche global est établi sur une base au moins annuelle et fait l'objet d'un suivi semestriel (collecte des frais et montants réglés aux fournisseurs de recherche).

Ces frais de recherche constituent une partie des frais d'intermédiation payés à chaque transaction effectuée sur des actions. Les sommes ainsi collectées sont versées par les brokers sur le compte de recherche spécifique (« RPA » – *Research Payment Account*) administré par un prestataire de services d'investissement, le CIC. Les frais de recherche facturés au Fonds ont représenté au maximum 0,1 % du montant de chaque transaction.

À noter que la FINANCIERE DE L'ARC a décidé de prendre à sa charge les frais des recherches macro-économique et Crédit.

La société de gestion a établi une politique de financement de la recherche formalisant les principes en la matière et leur application à la FINANCIERE DE L'ARC. Celle-ci est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.financieredelarc.com (rubrique informations réglementaires). Elle tient par ailleurs un comité annuel des fournisseurs de recherche afin d'évaluer la valeur ajoutée de leurs services et leur coût. Des décisions sont prises quant à l'entrée ou la sortie de nouveaux fournisseurs, leurs prestations et leurs prix.

Les porteurs de parts peuvent obtenir le montant du budget total et les dépenses associées, ainsi que la liste des fournisseurs avec leur rémunération et les avantages/services fournis en contactant la société de gestion à l'adresse suivante : contact@financieredelarc.com.

Politique de sélection des intermédiaires

La FINANCIERE DE L'ARC a recours à des prestataires externes qui prennent en charge un dispositif, un service ou une activité qui aurait autrement été du ressort de la société de gestion de portefeuille elle-même.

Cette externalisation est mise en place afin de réaliser des tâches ou fonctions essentielles liées à son activité afin de bénéficier d'une réelle expertise dans les domaines recherchés.

Nature des tâches ou fonctions essentielles externalisées ou déléguées	Périmètre des fonctions déléguées et externalisées	Prestataire(s)
Gestion administrative et comptable des fonds gérés	<ul style="list-style-type: none">- Comptabilisation des opérations- Valorisation des instruments financiers (inventaires valorisés)- Calcul des VL- Rapports semestriels et annuels- Diffusion des VL- Calcul des frais courants- Vie juridique des OPCVM	BPSS
Centralisateur des ordres de souscriptions - rachats	<ul style="list-style-type: none">- Centralisation des ordres de souscriptions- Centralisation des ordres de rachat- Communication à la Société de Gestion, au valorisateur et au dépositaire des ordres centralisés	BPSS
Trade Support	<ul style="list-style-type: none">- Matching des ordres- Correct suivi du dénouement des transactions- Correct calcul des frais prélevés par opération	BPSS
Informatique / Plan de continuité d'activité	<ul style="list-style-type: none">- Gestion et maintenance de l'infrastructure informatique- Gestion des sauvegardes et du PCA- Conseil et assistance pour l'achat de tout matériel informatique / téléphonique- Conseil dans le choix des prestataires de services en matière informatique, d'internet et de téléphone- Assistance dans la mise en place et l'installation du réseau- Maintenance dudit réseau	ICONE
EMIR	<ul style="list-style-type: none">- Déclaration des transactions à un référentiel central (EMIR)	BPSS

1. SÉLECTION DES PRESTATAIRES

Chacun des prestataires est sélectionné par la Direction selon les critères suivants :

1.1. Les critères internes

Le prestataire sélectionné doit répondre à un certain nombre de critères à savoir :

- Être un acteur reconnu dans le domaine concerné ;
- Avoir été recommandé par d'autres personnes ayant eu recours aux services de ce prestataire ;
- Avoir reçu de sa part des engagements par rapport aux besoins particuliers ;
- Être accepté par le cédant et/ou sponsor de l'opération ;
- Proposer des prestations d'un rapport qualité/prix en ligne avec les pratiques de marché et l'expérience de la FINANCIERE DE L'ARC.

1.2. Les critères AMF

La FINANCIERE DE L'ARC se base également sur d'autres critères dits « AMF » indiqués ci-dessous :

- La possibilité pour l'AMF comme pour la FINANCIERE DE L'ARC, de contrôler à tout moment l'activité du délégataire ;
- La possibilité pour la FINANCIERE DE L'ARC d'intervenir auprès du délégataire pour obtenir de lui le respect de la réglementation applicable ;
- L'autorisation pour la FINANCIERE DE L'ARC de résilier à tout moment le contrat signé avec le délégataire et, en cas de résiliation à l'initiative du délégataire, les moyens prévus pour la continuité de la prestation ;
- La FINANCIERE DE L'ARC demeure entièrement responsable de l'activité déléguée ;
- La délégation ne doit pas pouvoir engendrer des conflits d'intérêts ;
- Si le délégataire n'est pas établi dans un État partie à l'accord sur l'EEE, la coopération entre l'AMF et les Autorités de surveillance de cet Etat doit être assurée ;
- Le délégataire doit respecter les règles de bonnes conduites applicables à la gestion de FIA.

Tous ces éléments doivent être clairement formalisés dans la convention signée avec le prestataire.

2. ÉVALUATION DES PRESTATAIRES

La FINANCIERE DE L'ARC restant pleinement responsable du respect de toutes ses obligations professionnelles, il est essentiel qu'elle s'assure du respect de certaines dispositions par les prestataires et garde la maîtrise des tâches et fonctions essentielles qu'elle a externalisées.

Une revue interne est réalisée au moins annuellement pour chaque tâche externalisée. Cette évaluation est formalisée et validée par les Dirigeants en collaboration avec les collaborateurs travaillant en ligne avec les prestataires.

3. LE CONTROLE MIS EN PLACE

Le premier niveau de contrôle est assuré par les opérationnels et la Direction qui sont en charge de l'archivage de l'ensemble des documents cités dans cette procédure.

Le RCCI assure un contrôle de 2nd niveau en vérifiant que la personne chargée du contrôle de 1^{er} niveau a bien procédé à l'archivage de l'ensemble des documents conformément aux règles établies dans cette procédure.

Politique de rémunération

La politique de rémunération précise les règles de calcul et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par le comité de direction au titre d'un exercice donné aux collaborateurs concernés. Cette enveloppe globale des rémunérations comprenant la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs. Le dispositif mis en place par la FINANCIERE DE L'ARC s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la FINANCIERE DE L'ARC.

La politique s'applique aux rémunérations numéraires suivantes : (i) la part fixe des rémunérations des collaborateurs salariés concernés et (ii) la partie variable (hors dividendes ou intéressement) de la rémunération des collaborateurs salariés concernés.

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de la FINANCIERE DE L'ARC. Il est composé du président de la société et de son directeur général.

Les règles fixées par la politique sont élaborées de telle sorte que le niveau des rémunérations totales attribuées soit en lien avec la richesse créée par FINANCIERE DE L'ARC sur le long terme, et que ces règles permettent également un alignement d'intérêts entre la Société de Gestion et ses clients.

Sept principes fixent donc le cadre de la rémunération des collaborateurs.

Le dispositif repose sur trois piliers :

- Un pilier quantitatif (basé par exemple pour les gérants sur les performances des OPC gérés et la production en fonction des tâches de chacun pour les collaborateurs autres que les gérants) ;
- Deux piliers qualitatifs :
 - o Le premier s'intéressant au risque opérationnel (rigueur, respect des processus de gestion ou d'analyse mis en place, participation à la comitologie) et au risque d'absence de cohésion au sein de la FINANCIERE DE L'ARC (participation au collectif de l'entreprise / la vie collaborative, civisme). L'esprit d'initiative (à travers par exemple la mise en place de nouveaux outils) participe à la prévention de ces deux risques ;
 - o Le second s'attachant au risque réglementaire (respect du code de déontologie, de la réglementation, des politiques et procédures en vigueur à la FINANCIERE DE L'ARC, de l'éthique normalement attendue d'un collaborateur...).

Les poids des piliers seront les suivants : 50 % pour le premier et 25 % chacun pour les deuxième et troisième piliers. La rémunération variable est conditionnée à un résultat courant avant impôts (RCAI) de la société de gestion d'au moins 400 K€. Ceci permet de s'assurer qu'elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet <https://financieredelarc.com/informations-reglementaires/>.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la FINANCIERE DE L'ARC à l'ensemble de son personnel, soit 12 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2021 s'est élevé à 888 732 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la FINANCIERE DE L'ARC sur l'exercice 2021 : 720 432 euros, soit 81 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la FINANCIERE DE L'ARC lors de l'exercice 2021 : 168 300 euros, soit 19 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable. Par ailleurs, aucun dispositif de « *carried interest* » n'a été mis en place.

Le comité de direction de la FINANCIERE DE L'ARC assurant la fonction de surveillance de la politique de rémunération a mené un examen annuel afin de s'assurer de la conformité de cette dernière et de sa bonne application. Aucune irrégularité n'a été constatée.

Les politiques de rémunération et de sélection des intermédiaires financiers sont disponibles sur notre site internet www.financieredelarc.com au sein de la rubrique « Informations réglementaires »



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2021

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les OPC, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 avril 2022

RSM PARIS
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Ratana LYVONG
Associé

Bilan actif

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	19,467,358.00	13,895,457.83
Actions et valeurs assimilées	19,175,168.50	13,612,822.75
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	19,175,168.50	13,612,822.75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	292,189.50	282,635.08
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	292,189.50	282,635.08
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	2,993,874.49	2,468,740.03
Opérations de change à terme de devises	2,935,556.04	2,456,860.13
Autres	58,318.45	11,879.90
Comptes financiers	1,411,084.07	669,039.90
Liquidités	1,411,084.07	669,039.90
TOTAL DE L'ACTIF	23,872,316.56	17,033,237.76

Bilan passif

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Capitaux propres	-	-
Capital	19,923,140.11	14,661,060.14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	926,330.59	106,237.49
Résultat de l'exercice (a,b)	-46,846.55	-161,251.14
 Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	 20,802,624.15	 14,606,046.49
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	3,069,692.41	2,427,191.27
Opérations de change à terme de devises	2,997,045.34	2,388,864.92
Autres	72,647.07	38,326.35
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	23,872,316.56	17,033,237.76

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	318,700.92	114,348.92
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	564.44
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	318,700.92	114,913.36
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-4,648.02	-5,248.28
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-4,648.02	-5,248.28
Résultat sur opérations financières (I + II)	314,052.90	109,665.08
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-357,017.41	-233,599.29
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-42,964.51	-123,934.21
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-3,882.04	-37,316.93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-46,846.55	-161,251.14

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 2 % TTC maximum pour la part A
- 2 % TTC maximum pour la part B couverte euro/dollar

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, hors OPC Financière de l'Arc. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Commission de surperformance

20 % TTC de l'actif net, au-delà d'une performance annuelle supérieure à celle du MSCI World Health Care NTR et uniquement si elle est positive.

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à celui d'un fonds fictif de référence réalisant la performance de son indicateur de référence (MSCI World Health Care NDTR, i.e. dividendes réinvestis selon la méthodologie de MSCI) et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds.

Cette commission est payable annuellement à chaque fin d'exercice comptable du Fonds et correspond à 20 % TTC de la différence positive entre l'actif du Fonds et celui du fonds fictif de référence, appréciée sur la durée de l'exercice comptable. Cette différence fait l'objet d'une provision, ajustée à chaque établissement de la valeur liquidative.

En cas de sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence entre deux valeurs liquidatives, la provision pour frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur de la provision existante.

Il n'y aura pas de provision pour frais de gestion variable en cas de performance négative du Fonds sur un exercice comptable, même si elle est supérieure à celle de son indice de référence.

En cas de rachat de parts du Fonds, la quote-part de la provision pour frais de gestion variables est acquise à la société de gestion. Par exception, la première période de calcul de la commission de surperformance s'étendra du 24 janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Frais de recherche : Néant.

Rétrocession de frais de gestion : Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part A.
Capitalisation pour la part B couverte euro/dollar.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part A.
Capitalisation pour la part B couverte euro/dollar.

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Actif net en début d'exercice	14,606,046.49	5,981,913.44
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	6,971,988.17	10,571,097.64
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-4,259,912.82	-2,339,773.26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1,277,316.10	946,231.22
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-227,314.70	-592,759.34
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	18,708.54	44,556.58
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-48,017.17	-58,929.11
Frais de transaction	-39,212.33	-48,395.11
Différences de change	-238,312.75	125,010.08
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	2,784,299.13	91,531.12
Différence d'estimation exercice N	3,380,119.93	595,820.80
Différence d'estimation exercice N-1	-595,820.80	-504,289.68
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	9,497.44
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	9,497.44
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-42,964.51	-123,934.21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	20,802,624.15	14,606,046.49

Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2021
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2021	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable		
	Nombre de titres	
Catégorie de classe A (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	7,865.628	
Nombre de titres rachetés	4,539.803	
Catégorie de classe B couverte euro/dollar (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	2,271.712	
Nombre de titres rachetés	1,708.943	
Commissions de souscription et/ou de rachat		
	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion		
	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe A (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	277,424.71	2.00
Commissions de surperformance	3.17	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe B couverte euro/dollar (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	79,589.53	2.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)		
	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2021
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	2,935,556.04
Autres débiteurs divers	51,288.73
Coupons à recevoir	7,029.72
TOTAL DES CREANCES	2,993,874.49
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	2,997,045.34
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	72,647.07
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	3,069,692.41

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2021
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,411,084.07
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,411,084.07	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	CHF	GBP	DKK
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	13,678,364.43	1,525,189.40	1,074,540.14	513,337.63
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	49,392.02	-	-	-
Comptes financiers	375,257.49	404.64	42.77	95,815.50
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	2,997,045.34	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-36,986.68	-122,852.32
Total	-36,986.68	-122,852.32
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-36,986.68	-122,852.32
Total	-36,986.68	-122,852.32
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	796,786.65	46,825.65
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	796,786.65	46,825.65
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	796,786.65	46,825.65
Total	796,786.65	46,825.65
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE

Catégorie de classe B couverte euro/dollar (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-9,859.87	-38,398.82
Total	-9,859.87	-38,398.82
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-9,859.87	-38,398.82
Total	-9,859.87	-38,398.82
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	129,543.94	59,411.84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	129,543.94	59,411.84
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	129,543.94	59,411.84
Total	129,543.94	59,411.84
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	602.91	534.71	656.77	669.21	823.02
Actif net (en k EUR)	12,999.53	8,409.97	4,487.75	11,052.21	16,329.74
Nombre de titres					
Parts C	21,561.000	15,728.000	6,833.000	16,515.276	19,841.101

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	28.53	-3.76	19.43	2.83	40.15
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-10.63	-9.13	-8.71	-7.43	-1.86

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE

Catégorie de classe B couverte euro/dollar (Devise: EUR)

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	484.89	407.81	482.01	510.25	594.19
Actif net (en k EUR)	805.33	1,926.85	1,494.16	3,553.84	4,472.88
Nombre de titres					
Parts C	1,660.836	4,724.858	3,099.843	6,964.835	7,527.604

Date de mise en paiement	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	48.12	-19.72	-11.36	8.53	17.20
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-8.21	-7.12	-6.41	-5.51	-1.30

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2021

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				19,175,168.50	92.18
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				19,175,168.50	92.18
ABBOTT LABORATORIES	5,000.00	140.74	USD	618,800.56	2.97
ABBVIE INC	4,400.00	135.40	USD	523,883.22	2.52
ALNYLAM PHARMACEUTICALS INC	600.00	169.58	USD	89,472.39	0.43
AMGEN INC	1,300.00	224.97	USD	257,176.40	1.24
ANTHEM INC	900.00	463.54	USD	366,853.68	1.76
ASTRAZENECA PLC	8,355.00	86.78	GBP	863,562.29	4.15
AVANTOR INC	6,000.00	42.14	USD	222,335.56	1.07
BAXTER INTERNATIONAL INC	2,500.00	85.84	USD	188,709.11	0.91
BECTON DICKINSON AND CO	1,200.00	251.48	USD	265,367.57	1.28
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	2,600.00	88.35	USD	201,996.13	0.97
BIONTECH SE-ADR	680.00	257.80	USD	154,154.06	0.74
BOSTON SCIENTIFIC CORP	6,500.00	42.48	USD	242,806.89	1.17
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	7,000.00	62.35	USD	383,793.53	1.84
CATALENT INC	1,800.00	128.03	USD	202,650.37	0.97
COHERUS BIOSCIENCES INC	10,000.00	15.96	USD	140,344.71	0.67
CVS HEALTH CORP	4,400.00	103.16	USD	399,141.75	1.92
DANAHER CORP	1,750.00	329.01	USD	506,302.76	2.43
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	2,100.00	129.55	USD	239,232.33	1.15
ELI LILLY & CO	1,500.00	276.22	USD	364,342.24	1.75
GALAPAGOS NV	3,300.00	49.22	EUR	162,426.00	0.78
GENMAB A/S	250.00	2,630.00	DKK	88,402.17	0.42
GILEAD SCIENCES INC	4,000.00	72.61	USD	255,399.23	1.23
GLAXOSMITHKLINE PLC	7,000.00	16.07	GBP	133,947.12	0.64
GRIFOLS SA	19,368.00	16.88	EUR	326,835.00	1.57
HOLOGIC INC	1,800.00	76.56	USD	121,181.85	0.58
HORIZON THERAPEUTICS PLC	4,800.00	107.76	USD	454,843.48	2.19
ILLUMINA INC	390.00	380.44	USD	130,470.98	0.63
INCYTE CORP	1,600.00	73.40	USD	103,271.19	0.50
INTUITIVE SURGICAL INC	1,100.00	359.30	USD	347,546.61	1.67
IQVIA HOLDINGS INC	1,300.00	282.14	USD	322,530.73	1.55
JAZZ PHARMACEUTICALS PLC	2,400.00	127.40	USD	268,870.91	1.29
JOHNSON & JOHNSON	5,900.00	171.07	USD	887,542.21	4.27
KONINKLIJKE PHILIPS NV	6,200.00	32.77	EUR	203,143.00	0.98

ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2021

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
LONZA GROUP AG-REG	240.00	761.60	CHF	176,406.89	0.85
MEDTRONIC PLC	5,200.00	103.45	USD	473,039.04	2.27
MERCK & CO. INC.	6,650.00	76.64	USD	448,167.43	2.15
MIRATI THERAPEUTICS INC	700.00	146.69	USD	90,294.58	0.43
MODERNA INC	800.00	253.98	USD	178,670.42	0.86
NEUROCRINE BIOSCIENCES INC	1,500.00	85.17	USD	112,341.72	0.54
NOVARTIS AG-REG	8,200.00	80.28	CHF	635,328.86	3.05
NOVO NORDISK A/S-B	4,300.00	735.00	DKK	424,935.46	2.04
PFIZER INC	16,500.00	59.05	USD	856,775.41	4.12
QIAGEN N.V.	4,500.00	48.99	EUR	220,455.00	1.06
REGENERON PHARMACEUTICALS	240.00	631.52	USD	133,278.93	0.64
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	1,950.00	379.10	CHF	713,453.65	3.43
SANOFI	6,500.00	88.58	EUR	575,770.00	2.77
SEAGEN INC	800.00	154.60	USD	108,758.35	0.52
SIEMENS HEALTHINEERS AG	5,595.00	65.82	EUR	368,262.90	1.77
SMITH & NEPHEW PLC	5,000.00	12.94	GBP	77,030.73	0.37
STRYKER CORP	1,300.00	267.42	USD	305,703.48	1.47
SYNLAB AG	6,000.00	23.60	EUR	141,600.00	0.68
TELADOC HEALTH INC	1,600.00	91.82	USD	129,187.48	0.62
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	1,180.00	667.24	USD	692,352.44	3.33
TRANSGENE SA	45,000.00	2.54	EUR	114,300.00	0.55
UCB SA	2,700.00	100.35	EUR	270,945.00	1.30
UNITEDHEALTH GROUP INC	2,200.00	502.14	USD	971,428.07	4.67
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	2,300.00	219.60	USD	444,143.51	2.14
VIR BIOTECHNOLOGY INC	2,000.00	41.87	USD	73,637.00	0.35
ZIMMER BIOMET HOLDINGS INC	2,250.00	127.04	USD	251,354.20	1.21
ZOETIS INC	700.00	244.03	USD	150,211.92	0.72
Titres d'OPC				292,189.50	1.40
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				292,189.50	1.40
BNPP CASH INVEST CI PART CLASSIC 3 DEC	130	2,247.61	EUR	292,189.50	1.40
Créances				2,993,874.49	14.39
Dettes				-3,069,692.41	-14.76
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				1,411,084.07	6.78
TOTAL ACTIF NET			EUR	20,802,624.15	100.00